



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LONGLAVILLE

#### SEANCE DU 9 AVRIL 2024 A 19H30

Sous la Présidence de Monsieur Hamdi TOUDMA, Maire de la commune

**Présents :** M. Hamdi TOUDMA, Maire, Mme Véronique FURGAUT, M. Christophe GASPAROTTO, Mme Christine MELONI, M. Papa MBAYE, Mme Régine LESUEUR, Maires-Adjointes,  
M. André DAQUINO, M. Philippe PISIU, Conseillers Municipaux délégués,  
M. Guillaume GOTTI, Mme Hedjila MAROCCOU, M. Kamen KEMMOUN, Mme Sylvie HASSAN, M. Maxime GUERRA, Mme Micheline VERDUN, Mme Zeynep KOCA, Mme Jeanne PICA, M. Jean DIMONTE, M. Pascal VALENTINI, Mme Marie-Thérèse SOHYER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** M. Papa MBAYE

Nombre de conseillers :

*En exercice : 19*

*Présents : 19*

*Votants : 19*

#### DELIBERATION N°16/2024

##### **Objet : Déclassement de la rue Guy Môquet et du parking des Grands Tards pour projet de cession**

Vu l'article L 141-3 alinéa 2 du Code de la voirie routière,

Vu l'article L 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu que la ville souhaite concrétiser son projet de requalification et d'aménagement du Centre-ville, avec comme principal axe, la création d'un nouveau quartier d'habitat en lien avec l'implantation de structures commerciales, professionnelles, restauration, et de santé.

Dans un souci d'optimisation du foncier bâti communal d'une part et dans la perspective de rechercher des marges de manœuvres budgétaires d'autre part, il est envisagé de valoriser ce patrimoine en procédant à sa cession.

Sur la friche laissée libre après l'incendie et la démolition de l'ancienne salle de spectacle « Elsa Triolet » friche d'environ 13 000 m<sup>2</sup>, il est prévu de proposer la construction d'un ensemble immobilier sur une partie de cette surface.

Se pose néanmoins les problèmes du parking public actuel situé sur cette emprise située sur les parcelles AC 1123, AC 1124, AC 1125 lieu-dit « Les Grands Tards » pour une surface totale de 57a86 ca et de la voirie communale dénommée rue Guy Môquet ;

Considérant les parcelles AC 1123, AC 1124, AC 1125 et appartenant au domaine public communal de Longlaville servant de parking et les parcelles AC 1096, AC 1091, parcelle AC 1144 constituant la voirie rue Guy Môquet et les parcelles AC 871, AC 1134, et AC 1136.

Vu l'avis favorable de la commission « « Finances – Administration » du 26 mars 2024,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

15 voix « pour »,  
4 voix « contre »,  
0 abstentions,

ACCEPTE le principe de déclassement par anticipation du domaine public des parcelles AC 1123, AC 1124, AC 1125 et appartenant au domaine public communal de Longlaville servant de parking et les parcelles AC 1096, AC 1091, parcelle AC 1144 constituant la voirie rue Guy Môquet et les parcelles AC 871, AC 1134, et AC 1136.

ACCEPTE le principe de déclassement des parcelles AC 1091, AC 1096, AC 1144 constituant la voirie Guy Môquet, AC 1123, AC 1124, AC 1125, constituant le parking du domaine public communal et les parcelles AC 871, AC 1134, et AC 1136.

DECIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'engager la procédure d'enquête publique et la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales ont été accomplies ;

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération. Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme, LONGLAVILLE, le 9 avril deux mille vingt-quatre.

Le Maire,



Hamdi TOUDMA

Hamdi TOUDMA  
2024.11.18 11:05:50 +0100  
Ref:7599148-11401245-1-D  
Signature numérique  
le Maire